

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 décembre 2016

ADAPTATION DU MASTER AU SYSTÈME LMD - (N° 4276)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Rejeté

AMENDEMENT

N° 19

présenté par

M. Viala, M. de Rocca Serra, M. Ledoux, M. Morel-A-L'Huissier, Mme Fort, M. Decool,
Mme Brenier, Mme Duby-Muller, M. Aboud, M. Jean-Pierre Vigier, Mme Le Callennec,
M. Philippe Armand Martin et Mme de La Raudière

ARTICLE PREMIER

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« III. – Les universités délivrent des conventions de stages à leurs étudiants diplômés qui en font la demande, jusqu'à un an après l'obtention du diplôme de Master 2. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Actuellement, de nombreux jeunes diplômés débutent leur vie professionnelle par un ou plusieurs stages.

En France, les conventions de stages sont obligatoires. Cependant, les établissements universitaires refusent d'accorder des conventions de stages à leurs jeunes diplômés. Ce manque d'accompagnement est préjudiciable pour le rayonnement des universités du fait qu'elles ne peuvent pas insérer les jeunes qu'elles ont formés dans le monde du travail.

Mais surtout, tous ces jeunes sortant de leur faculté, doivent pour pouvoir obtenir un stage, acheter des conventions de stages en ligne. Ces conventions, qui la plupart du temps sont fictives, coûtent en moyenne entre 450 et 600 euros selon les sites internet et les organismes qui les délivrent.

Il est inadmissible qu'en France de telles pratiques existent encore. Les jeunes qui commencent leur vie professionnelle sont le plus souvent peu fortunés, pour beaucoup, ils ont des emprunts étudiants à rembourser et l'achat d'une convention de stage est une charge financière qui leur est insupportable. Pour certains, cela revient trop cher et ils préfèrent ne pas faire de stage.

C'est pourquoi il est essentiel d'inciter les université à délivrer des conventions de stages à leurs jeunes diplômés qui en font la demande dans l'année qui suit l'obtention du diplôme afin de faciliter leur insertion dans la vie professionnelle sans qu'ils aient à payer.